

Bulletin n° 26 – Mai 2021

Mairie de Dun-les-Places
Rue du 26 Juin 1944
58230 – Dun-les-Places



: 03.86.84.62.05



: mairie.dunlesplaces@wanadoo.fr



: www.dun-les-places.fr

Horaires d'ouverture au public de la Mairie :

- *Mardi* 09h00 / 12h30
- *Jeudi* 09h00 / 12h30
- *Vendredi* 13h30 / 16h00
- *Permanence des élus le*
Samedi 09h30 / 11h30

Horaires d'ouverture au public de l'Agence Postale :

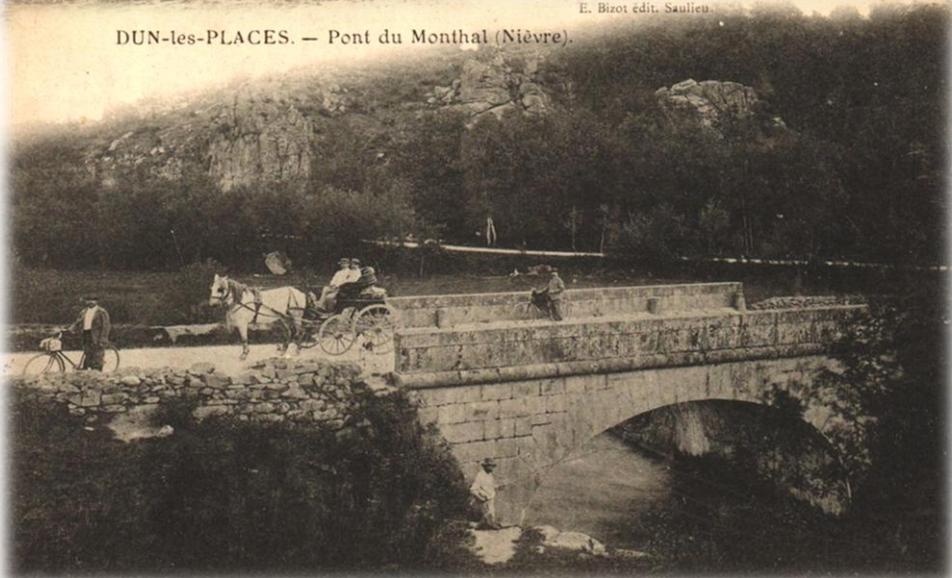
- *Lundi* 13h30 / 16h00
- *Mardi* 09h00 / 12h30
- *Jeudi* 09h00 / 12h30
Et 14h00 / 16h00
- *Vendredi* 13h30 / 16h00
- *Le 1^{er} Samedi du mois*
08h45 / 12h45

En Morvan DUN-les-PLACES -- Hôtel du Pont du Montal.



E. Bizot édit. Saulieu

DUN-les-PLACES. — Pont du Monthal (Nièvre).



Sommaire :

- Page 02 – Mot du Maire
- Page 03 – Commémorations 19 mars 1962
- Page 04 – Finances de la Commune
- Page 05 – Finances de la Commune
- Page 06 – Finances de la Commune
- Page 07 – Finances de la Commune
- Page 08 – Arrêté d'inscription MH
- Page 09 – Arrêté d'inscription MH
- Page 10 – Arrêté de reprise de Concessions
- Page 11 – Les travaux forestiers
- Page 12 – Informations diverses
- Page 13 – Informations diverses
- Page 14 – L'église Sainte Amélie
- Page 15 – Le dossier médical partagé
- Page 16 – CAUE de La Nièvre
- Page 17 – Ma prime Rénov'
- Page 18 – La mission locale Nivernais Morvan
- Page 19 – Association APIAS
- Page 20 – PNRM – Bilan contrat global Cure-Yonne
- Page 21 – PNRM – Contrat Eau Climat 2021/2024
- Page 22 – Com Com Morvan Sommets et Grands Lacs
- Page 23 – ARORM
- Page 24 – Carnaval & défis entre écoles maternelles
- Page 25 – Bibliothèque
- Page 26 – Le Carrefour de Dun
- Page 27 – La Sésa de Dun les Places
- Page 28 – Le Comité des Fêtes
- Page 29 – Concert
- Page 30 – Ateliers
- Page 31 – Commémorations & Etat Civil
- Page 32 – Numéros utiles

Chères Dunoises, Chers Dunois,

Voici un an que vous avez apporté votre confiance à l'équipe municipale que j'ai l'honneur de conduire.

Malgré une situation sanitaire complexe, le Conseil Municipal s'est engagé avec détermination afin de mener à leur terme un certain nombre de dossiers.

Ce nouveau bulletin municipal vous permettra d'en découvrir un aperçu.

A ce jour, plus d'une dizaine de biens immobiliers ont trouvé acquéreurs. Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux arrivants et nous serons ravis de faire leur connaissance en mairie.

Dans le cadre de la sélection « Village touristique 2021 », un dossier a été déposé.

La réhabilitation de la maison forestière de Breuil-Chenu ainsi que les activités liées à ce projet avancent à grands pas avec l'appel d'offres déposé sur la plate forme nationale de l'ONF.

Le lancement de la troisième tranche de l'église est effectif. Le montant des travaux, très important, est accompagné de dossiers de demandes de subventions (DRAC, Conseil Régional, ...)

Le développement de nos communes rurales passe évidemment par le déploiement de la fibre optique et des réseaux 4G. C'est en cours.....

Nous avons malheureusement tous subis de plein fouet la fermeture de « notre boulangerie ».

L'équipe municipale s'est mobilisée pour une recherche immédiate de solutions qui se sont avérées trop tardives en raison de la situation irréversible confirmée par un jugement du tribunal de commerce.

Ce n'est pas pour autant que nous avons baissé les bras !

Afin de faciliter sa réouverture dans les plus brefs délais, la commune s'est portée acquéreur du matériel auprès du mandataire judiciaire et, dans la foulée, a déposé un dossier à SOS VillagesTF1.

Ce ne sont pas moins de 18 candidats qui ont manifesté leur volonté de reprendre l'activité.

Parallèlement à ces démarches, notre dossier déposé auprès de l'administration judiciaire a été entendu favorablement.

Nous sommes donc en mesure de vous annoncer, pour notre plus grande satisfaction à toutes et tous, la réouverture prochaine de l'activité avant cet été.

Nous espérons donc que l'arrivée de l'été vous apporte son lot de réconfort et que les festivités estivales puissent se dérouler normalement.

Fabien Bussy

Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc



Dans le contexte sanitaire actuel, et sur décision de la Préfecture, la cérémonie s'est une nouvelle fois tenue dans un format restreint et sans porte drapeaux.

Monsieur Fabien Bussy, maire de la commune a fait lecture du message de Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants.

« La paix n'était pas encore là, mais une guerre de huit années allait s'achever. Un horizon se dessinait, celui de la sortie d'un conflit usant, âpre, déchirant et, à bien des égards, dramatique.....

Le 19 mars 1962, un tournant décisif fut pris. Il bouleversa la vie de millions de femmes et d'hommes, en France comme en Algérie. Pour des milliers de familles, il y eut un avant et un après.

Nous nous souvenons, aujourd'hui, qu'il y a cinquante-neuf ans, à midi, le cessez-le-feu était proclamé sur l'ensemble du territoire algérien en application des accords d'Evian, signés quelques heures plus tôt.

Ces accords annonçaient une nouvelle relation entre la France et l'Algérie. Dans ce temps de transition, au soulagement des uns faisait écho la détresse des autres, aux espérances qui grandissaient répondaient les blessures qui se creusent.

Pour des milliers de soldats, c'était la promesse d'un retour dans leurs foyers. Ils étaient des appelés et rappelés du contingent, des militaires de carrière, des forces de l'ordre de métropole et d'Afrique du Nord. Ils venaient de toutes les strates de la société. Près de 30.000 d'entre eux avaient été tués, près de 70.000 blessés. Ceux qui en sont revenus sont souvent restés marqués par ce qu'ils ont vu, par ce qu'ils ont vécu, certains empreints par un sentiment de défaite. Aucun d'entre eux n'a oublié.

Pour les pieds noirs, les soldats membres des formations supplétives, les harkis, pour les Français de toutes origines qui firent le choix de la France, celle du déracinement, entre incompréhension et ignorance. En nombre, des Français d'Algérie quittèrent une terre aimée, souvent natale, pour commencer une vie nouvelle dans un pays pour beaucoup méconnu.....

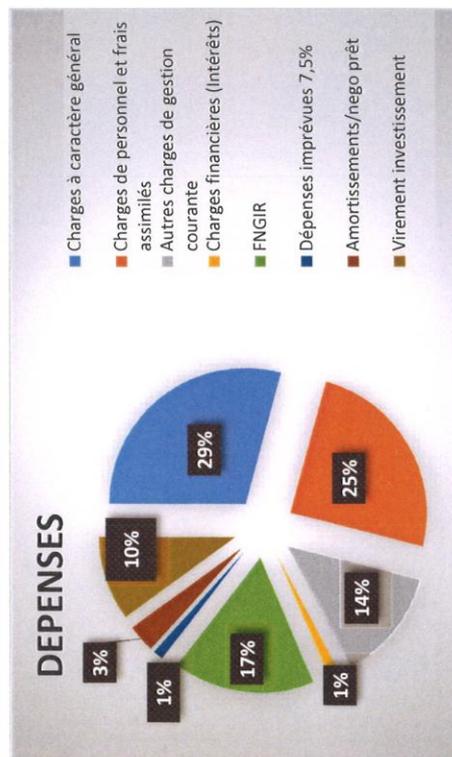
Aujourd'hui, nous nous souvenons également des civils, de toutes origines et de toutes confessions, victimes des violences, des exactions et des attentats. Nous nous rappelons de tous les disparus.....

C'est pour cela que nous devons continuer à transmettre, écouter et à valoriser les témoignages, à enseigner l'histoire de la guerre d'Algérie et en expliquer les faits et les événements. Il s'agit d'un engagement pour notre cohésion sociale. »

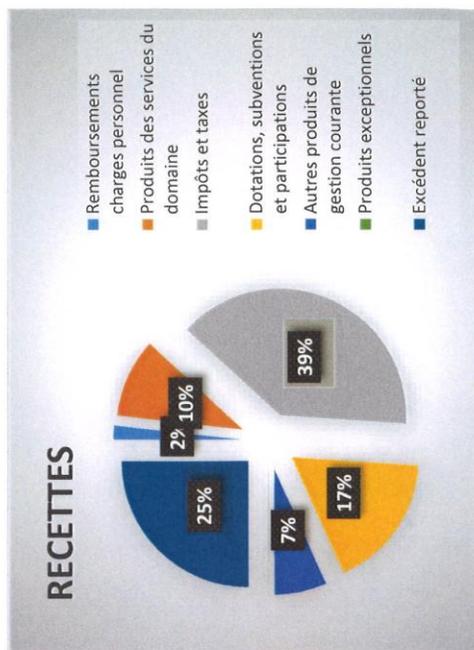
FINANCES DE LA COMMUNE 2021

BUDGET FONCTIONNEMENT COMMUNE

DEPENSES		
Chapitre		Montant
11	Charges à caractère général	145247,86
12	Charges de personnel et frais assimilés	123000,00
65	Autres charges de gestion courante	66450,00
66	Charges financières (Intérêts)	65000,00
67	Titres annul	0,00
14	FNGIR	83031,00
22	Dépenses imprévues 7,5%	60000,00
42	Amortissements/nego prêt	16618,14
2	Déficit reporté	0,00
23	Virement investissement	50000,00
TOTAL		496847,00

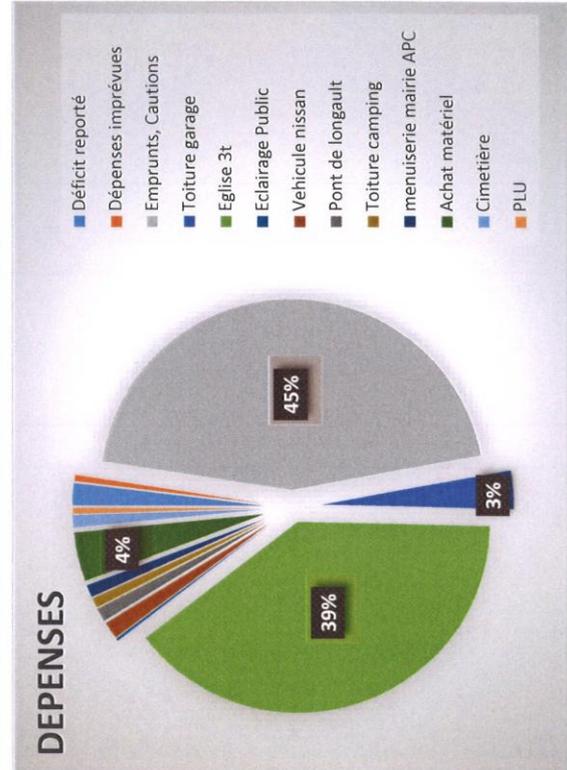


RECETTES		
Chapitre		Montant
13	Remboursements charges personnel	9000,00
70	Produits des services du domaine	49971,00
73	Impôts et taxes	194531,00
74	Dotations, subventions et participations	85885,00
75	Autres produits de gestion courante	33000,00
77	Produits exceptionnels	313,88
2	Excédent reporté	124146,12
TOTAL		496847,00

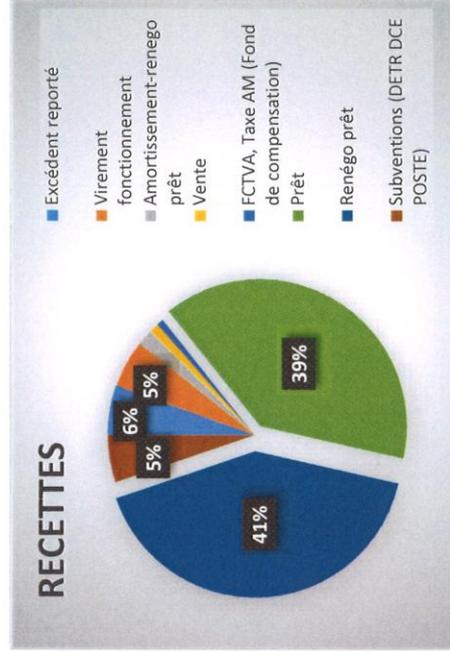


BUDGET INVESTISSEMENT COMMUNE

DEPENSES		Montant
Chapitre		
1	Déficit reporté	17662,66
1	Dépenses imprévues	5000,00
16	Emprunts, Cautions	426562,34
Opérations		
	Toiture garage	31000,00
	Eglise 3t	375000,00
	Eclairage Public	2000,00
	Vehicule nissan	13800,00
	Pont de longault	11000,00
	Toiture camping	8000,00
	menuiserie mairie APC	9800,00
	Achat matériel	39700,00
	Cimetière	10000,00
	PLU	5000,00
TOTAL		954525,00



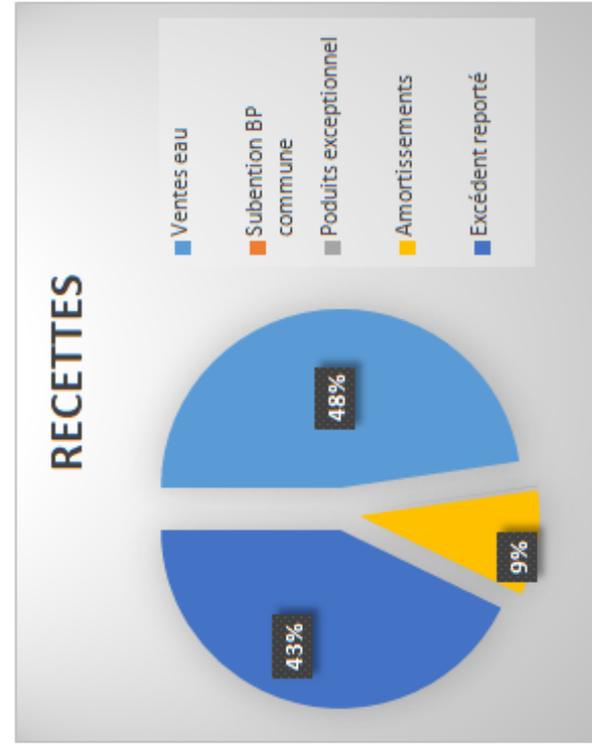
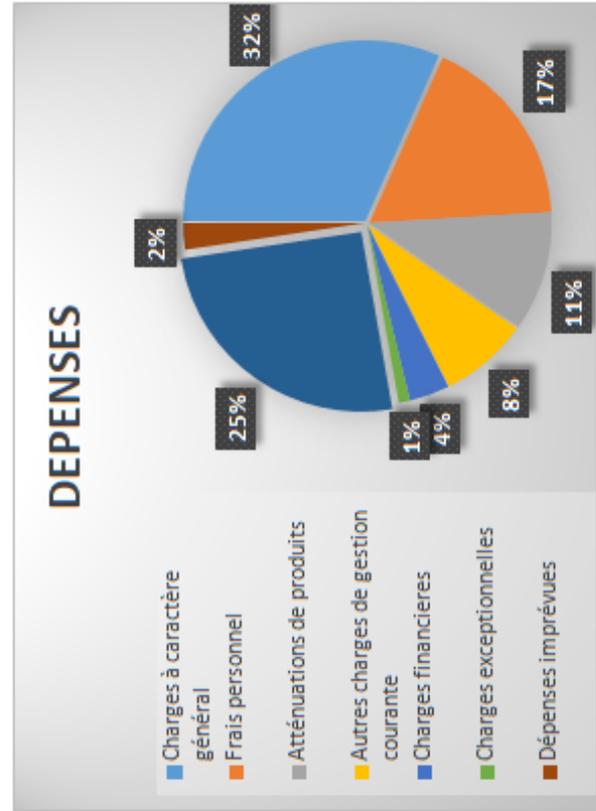
RECETTES		Montant
Chapitre		
1	Excédent reporté	51905,66
21	Virement fonctionnement	50000,00
40	Amortissement-renego prêt	16618,14
24	Vente	10000,00
16	FCTVA, Taxe AM (Fond de compensation)	7481,86
16	Prêt	375000,00
16	Renégo prêt	393762,34
14	Subventions (DETR DCE POSTE)	49757,00
TOTAL		954525,00



BUDGET FONCTIONNEMENT EAU/ASSAINISSEMENT

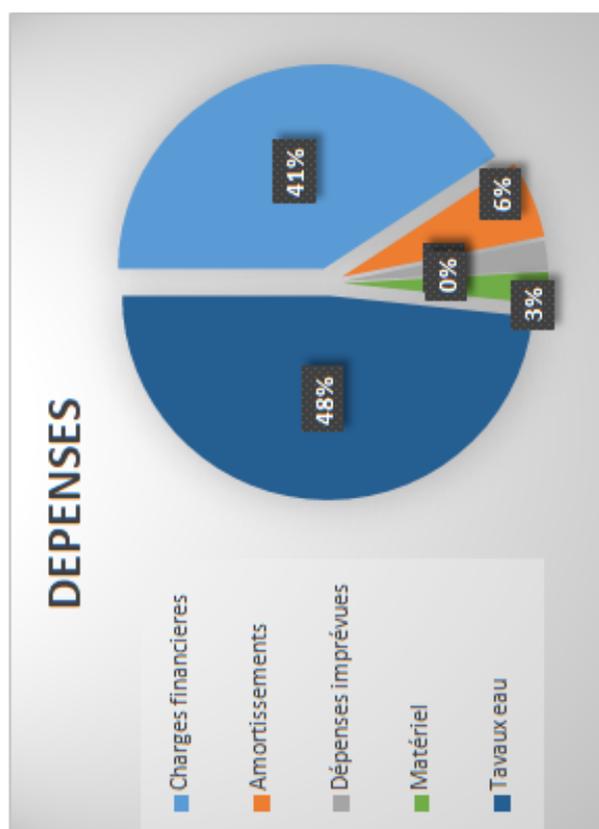
DEPENSES		
Chapitre		Montant
11	Charges à caractère général	39875,00
12	Frais personnel	22000,00
14	Atténuations de produits	13500,00
65	Autres charges de gestion courante	10000,00
66	Charges financières	4500,00
67	Charges exceptionnelles	1273,00
42	Amortissements	32000,00
22	Dépenses imprévues	3000,00
TOTAL		126148,00

RECETTES		
Chapitre		Montant
70	Ventes eau	60100,00
74	Subvention BP commune	0,00
77	Produits exceptionnelnel	99,70
42	Amortissements	12000,00
2	Excédent reporté	53948,30
TOTAL		126148,00

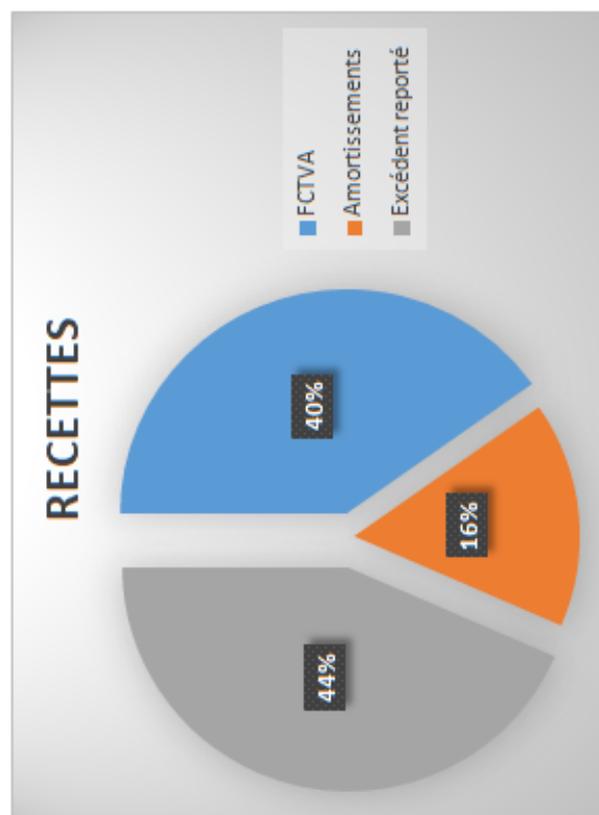


BUDGET INVESTISSEMENT EAU/ASSAINISSEMENT

DEPENSES		Montant
Chapitre		
16	Charges financières	80000,00
40	Amortissements	12000,00
21	Dépenses imprévues	45000,00
Opérations		
	Matériel	5000,00
	Tavaux eau	95000,00
TOTAL		196500,00



RECETTES		Montant
Chapitre		
10	FCTVA	79069,35
40	Amortissements	32000,00
1	Excédent reporté	85430,65
TOTAL		196500,00



ARRETE D'INSCRIPTION AUX MONUMENTS HISTORIQUES

Suite présentation du dossier par madame Sabine CAUMONT chargée de la protection des monuments historiques et en présence de la mairie de Dun-Les-Places lors d'une séance en date du 17 décembre 2020, monsieur le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté a, par arrêté du 4 mars 2021, inscrit au titre des monuments historiques, la totalité de la baraque du logement d'urgence situé derrière le mémorial de Dun-Les-Places.



Quelques éléments du dossier présenté

La baraque de Dun-les-Places représente les conséquences du massacre et du martyre du village. A ce titre elle participe à l'entretien du souvenir de ces événements dramatiques.

Cette baraque est devenue unique par la démolition des bâtiments provisoires élevés dans les autres communes de la Nièvre. Elle est l'illustration de la période de reconstruction après-guerre dans le Morvan. Sa réalisation, pour partie en matériaux de récupération, suivant un plan établi par l'architecte Yvon Le Cornec, répond aux besoins de relogement d'urgence identifiés par le MRU et explique son caractère modeste et précaire.

Après le massacre lors des journées des 26/27/28 juin 1944 à Dun-Les-Places, et devant l'ampleur des destructions commises à travers tout le territoire et le nombre de personnes sans abri, l'urgence est au relogement et à la reconstruction. Au lendemain de la guerre, environ 2 000 communes sont détruites totalement ou partiellement en France.....

Le projet de reconstruction et d'aménagement de Dun-les-Places est approuvé le 28 mars 1947. La reconstruction du village s'étend sur plusieurs longues années. En janvier 1949, François Mitterrand, secrétaire d'état à la présidence du conseil, s'inquiète des travaux sur les bâtiments publics. En 1956, François Mitterrand s'enquiert à nouveau de la reconstruction du village qui tarde à s'achever.

L'un des éléments essentiels du plan d'urbanisme de Dun-les-Places est la requalification du carrefour central et l'aménagement des abords de l'église. Le plan prend en compte les préoccupations mémorielles. Les travaux doivent permettre l'implantation d'un monument aux fusillés de juin 1944. Ce monument sera installé devant la croix située en face du porche de l'église, croix inscrite au titre des monuments historiques en 1931. Le monument aux morts de la première guerre mondiale est déplacé au sud de l'église.

La baraque n°1 de Dun-les-Places est attribuée à l'école, la construction commence dès avril 1945. La baraque n°2 est destinée au logement de l'instituteur. Cependant, devant les difficultés à trouver un logement provisoire à la famille Roumier, cette baraque lui est attribuée, l'instituteur est relogé dans l'école sinistrée.

La construction aura été beaucoup plus longue que les sept jours que prévoyait Le Cornec. Ces retards sont dus à des difficultés administratives (délais d'obtention des autorisations), mais aussi aux contraintes matérielles. Au lendemain de la guerre, la main d'œuvre et les matériaux sont difficiles à trouver. Le déblaiement des décombres est assuré par des prisonniers de guerre. Quelques-uns de ces prisonniers sont également employés à l'édification de baraques, ce qui entraîne des contraintes supplémentaires pour les entrepreneurs. L'architecte Le Cornec conçoit un type de baraque adapté aux conditions de construction et qui ne fait pas appel aux méthodes de préfabrication. Si le plan assez simple reprend celui de la plupart des baraques, la réalisation tient compte de la pénurie des matériaux en permettant l'emploi d'éléments de récupération, provenant éventuellement des ruines des bâtiments sinistrés.

Cette baraque de la famille Dunoise représente les conséquences du massacre et du martyr du village. A ce titre elle participe à l'entretien du souvenir de ces événements dramatiques. Son intégration dans le parcours mémoriel du village en est l'expression. Dun-les-Places reste le village le plus touché par la barbarie nazie en Bourgogne.

Elle est devenue unique par la démolition des autres bâtiments provisoires. Elle est l'illustration de la période de reconstruction après-guerre dans le Morvan, région rurale aux problématiques spécifiques.

Aujourd'hui, ce classement répond à une attente forte et s'inscrit dans le prolongement du travail conduit par l'association Morvan terre de Résistances-ARORM.

Sources :

- Archives départementales de la Nièvre, Nevers (AD58)
- Fonds Yvon Le Cornec : 109J
- Reconstruction : 73W9, 1310W

Bibliographie

- Jacques Caud, « Les maquis du Morvan », bulletin de la Société d'histoire moderne et contemporaine, N° 3, 1981
- Marcel Vigreux, Angélique Marie, Les villages-martyrs de Bourgogne 1944, Association pour la Recherche sur l'Occupation et la Résistance en Morvan, 1994
- Alexandre Bailly, « L'Association la Mémoire de Dun-Les-Places : de l'impossible oubli au travail de mémoire historique », vent du Morvan, N) 19, été 2005
- Marcel Vigreux, La mémoire de Dun-Les-Places 1944-1989, Association pour la Recherche sur l'Occupation et la résistance en Morvan, 2006



Mairie de Dun-Les-Places
03 86 84 62 05

ARRETE DE REPRISE DE CONCESSIONS

Afin de permettre de libérer des espaces, merci de prendre contact avec la mairie pour toute information

- Vu l'article L.2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le procès verbal de constatation d'abandon de concessions funéraires de sépultures en date du 06/05/2017
- Considérant qu'à l'échéance des 3 ans, les concessions désignées sont toujours en état d'abandon à l'appui de la communication effectuée conformément à l'article L.2223-17 du code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant le vote émis lors du Conseil Municipal du 16/02/2021 actant l'expiration du délai de 3 ans.
-

ARRETE

Article 1^{er}

Les concessions au nombre de 228 situées dans le Très Ancien Cimetière de Dun-Les-Places, portant les numéros (document affiché en mairie et cimetière), implantées dans les quatre quarts du très ancien cimetière (TAC) sont reprises par la commune.

Article 2 :

Trente jours après la publication et la notification du dit arrêté et conformément à l'article L.2223-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les matériaux et emblèmes funéraires pourront être enlevés par les soins de la commune.

Il sera procédé à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans le terrain repris et à leurs réinhumations dans l'ossuaire du cimetière conformément à l'article L.2223-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

Article 3 :

Les noms des personnes exhumées seront consignés dans un registre tenu à la disposition du public en vertu de l'article R.2223-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 4 :

Les terrains occupés par les concessions reprises pourront faire l'objet d'un nouveau contrat de concession lorsque les prescriptions imposées auront été observées.

Article 5 :

Le présent arrêté est publié et affiché à la mairie et au cimetière à la date du 8 mars 2021

Le Maire
Le conseil municipal

Les travaux forestiers



Que ce soit pour l'autoconsommation (bois de chauffage), pour exploiter du bois d'œuvre, une coupe de bois n'est pas un acte anodin.



La réglementation en matière de coupes forestières n'est pas simple.

Si elle relève principalement du code forestier, d'autres législations viennent s'y greffer comme le code général des impôts ou le code de l'environnement, le code du patrimoine ou le code de l'urbanisme, mais elles ne s'appliquent qu'à certaines zones spécialement protégées.

Afin de respecter une gestion durable et le renouvellement des forêts ou de s'assurer de la prise en compte d'enjeux environnementaux, les coupes d'arbres en forêt peuvent être soumises à autorisation ou déclaration préalable (cerfa 12530*3). En cas de déclaration, il peut exister un délai à respecter avant de réaliser la coupe.

Il appartient à chacun de vérifier auprès des services de la Direction Départementale des Territoires de la Nièvre, si elle est libre de réalisation ou soumise à démarche préalable.

► En revanche, la commune n'est en aucun cas décisionnaire des coupes relevant du domaine privé, qu'elles soient partielles ou dite rases.

► Sa compétence se limite à l'autorisation d'un itinéraire de débardage et/ou de dépôt des bois.

Pour cela et avant chaque utilisation de la voirie communale (chemins ou routes communales) l'exploitant a l'obligation de faire une déclaration en mairie. (Arrêté municipal du 01/12/2006). Sur cette dernière est précisé l'itinéraire emprunté, la nature du bois ainsi que la durée des travaux. Suite à cela un état des lieux avant et après travaux est effectué afin de garantir la remise en état de nos chemins dès que les conditions atmosphériques sont favorables.





QUELQUES INFORMATIONS EN VRAC

► **ENGAGEE dans une politique budgétaire** rigoureuse, et forte des projets en cours et en devenir, votre équipe municipale a considéré que lorsque les taux d'emprunt sont à la baisse, il peut être judicieux de renégocier ses prêts à long terme. C'est la démarche qui a été engagée avec succès avec le Crédit Agricole, banque auprès de laquelle les emprunts avaient été réalisés pour les deux premières tranches de rénovation de l'église. Le résultat est probant puisque nous passons de 2.01% et 2.31% à 0,39%.

► **PANNEAUPOCKET** : Pour vous informer et vous alerter en temps réel où que vous soyez et quand vous le souhaitez, votre commune s'est équipée de l'application **PANNEAUPOCKET**. Il vous suffit de télécharger sur votre smartphone, votre tablette, l'application en tapant **panneaupocket** sur Appstore, Playstore ou AppGallery, puis de choisir la commune Dun-Les-Places et de cliquer sur le ♥ situé à côté de la commune. Actuellement plus de 130 Smartphones ont mis Dun-les-Places en favoris. A titre indicatif, cela représente environ 80 % des foyers de la commune.

► **COMMODAT MUNICIPAL**: On en a parlé sur notre bulletin de novembre 2020. Action qui permet de regrouper dans un gîte situé près de la mairie, les dons divers, outillage, objet de confort, ...tout ce qui représente un intérêt d'usage, pour être prêté gratuitement et pour une durée indéterminée. Une liste du stock de matériels est disponible sur le site internet. N'hésitez pas à contacter les personnes qui vont vous accompagner pour tout dépôt ou demande de prêt.

Thierry : 07/85/77/38/62 Miriam : 06/33/22/62/22

► **MARC FERRAND, nouvel employé à la mairie** : Dans le cadre d'un plan de soutien financier accordé par la Mission Locale, Marc, résidant à Mézauguichard, a pris ses fonctions le 1 février dernier pour une période de 11 mois sur la base de 20h00 par semaine. Il travaillera en binôme avec Damien GOFFART.

► **ACHAT D'UN VEHICULE UTILITAIRE** : Dans le prolongement de cette embauche et afin de permettre la réalisation fonctionnelle de travaux, la municipalité a procédé à l'achat d'un véhicule utilitaire d'occasion. Le tracteur souvent utilisé pour de multiples tâches ne répondait pas à certaines exigences.

► **SITE INTERNET DE LA COMMUNE** : Le site de la commune a été complètement refait, répondant ainsi aux attentes du plus grand nombre. Fonctionnel et riche d'informations multiples, il est aujourd'hui très visité par un public très large. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

www.dun-les-places.fr

► **REGLEMENTATION DES BOISEMENTS : Constitution de la commission communale, Intercommunale d'aménagement foncier (CCAF/CIAF)**

OBJECTIFS : La réglementation des boisements doit favoriser une meilleure répartition des terres entre les productions agricoles, la forêt, les espaces de nature ou de loisirs et les espaces habités en milieu rural. Elle permet d'assurer la préservation de milieux naturels ou de paysages remarquables.

Cette commission se réunit 2 à 4 fois par commune pour élaborer les projets de zonage en prenant en compte les enjeux locaux. Un bureau d'étude est recruté par le département pour réaliser un diagnostic paysager, environnemental, agricole et forestier.

Chaque commune doit proposer :

- 1 représentant de la mairie : le maire ou 1 conseiller municipal + 1 suppléant
- 2 propriétaires forestiers + 2 suppléants
- 2 propriétaires de biens fonciers non bâtis + 1 suppléant

Si vous êtes intéressés, merci de déposer rapidement votre candidature auprès de la mairie.

► **BIEN SANS MAÎTRE :** Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L 1123-1 et suivants, la commune de Dun-Les-Places a engagé la demande de classement d'un bien situé à l'Huis Bonin, cadastré ZI 40 après accord des services de l'état.

Parallèlement, la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) a classé Bien sans maître l'espace AB 80 au Bourg....

► **LA FIBRE OPTIQUE F.T.T.H. CHEZ VOUS :** A l'appui du contrat passé par le Conseil départemental de la Nièvre, vos élus ont rencontré l'entreprise en charge du déploiement de la fibre optique sur l'ensemble de notre commune. Toutes et tous serez raccordés jusqu'à votre domicile au terme, nous l'espérons, du premier trimestre 2022 sans aucun frais. Dans le prolongement de ce raccordement, Il vous appartiendra dès lors de choisir votre opérateur pour bénéficier du service.

Et puis la 4G, les travaux sont en cours depuis le 12 avril....Mise en service début d'été.



► **LES CONTAINERS :** Réduire l'impact visuel qu'offre parfois l'état des containers de tri sélectif répartis sur notre commune de Dun-Les-Places s'inscrit parmi les priorités des élus. Une vraie prise de conscience de toutes et tous a permis d'améliorer la situation. Pour autant, quelques personnes n'ont pas encore intégré le fait que tout dépôt nuit à l'image générale. C'est pourquoi, afin d'éviter ceci, un gîte situé proche de la mairie, accessible en permanence, vous permet de déposer, si besoin, vos sacs dans les containers mis à disposition.

► **ETAT DES PONTS DE NOTRE COMMUNE :** Maintenir l'état fonctionnel de chacun de nos ouvrages représente un objectif pour la sécurité des usagers.

C'est pourquoi, la commune s'est engagée le 22/03/2021 dans le programme de recensement et d'évaluation des ouvrages pour les petites communes. Piloté par le CEREMA suite aux conclusions du Sénat sur les risques liés à un manque de surveillance et d'entretien, un premier diagnostic des ouvrages (Ponts du Montal et du Vieux Dun) présentant des désordres sera réalisé à partir de l'été 2021 et jusqu'à la fin 2022.

► **COMPTEURS D'EAU :** Suite à des dysfonctionnements indépendants de la commune, nous travaillons sur la normalisation de l'envoi des factures dans le temps qui se déroulera comme suit :

Relevé 2019 adressé mai 2021

Relevé juillet 2020 adressé décembre 2021

Relevé juillet 2021 adressé mai 2022

Relevé juillet 2022 adressé octobre 2022

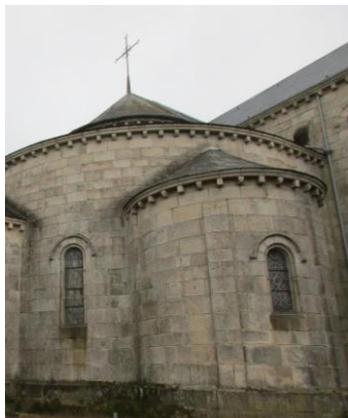
Relevé juillet 2023 adressé septembre 2023 pour une normalisation finale.

► **VILLAGE TOURISTIQUE :** Dans le cadre de la « Sélection Village Touristique 2021 » un dossier a été déposé le 27 mars 2021 au titre de notre commune. A travers ses habitants, la richesse de sa nature, ses attraits divers via sa gastronomie, ses capacités d'accueil variées, son histoire,....notre commune a souhaité prendre rang parmi les villages de France où il fait bon faire une halte.

► **AGENCE POSTALE :** Dans le cadre de la sécurisation de l'agence postale située à la mairie, des travaux ont été engagés au niveau des accès, fenêtres et portes, subventionnées en intégralité par La Poste.

L'église Ste Amélie à Dun les Places

Lorsqu'en 2012 le conseil municipal prit la décision de restaurer l'église, nous savions que ce serait long dans le temps et avec une importante mise de fonds.



Absidiole

En 2016 les 2 premières tranches étaient terminées et financées à 50% par des subventions publiques, des donateurs attachés à la commune, et des bénévoles qui n'ont pas compté leur temps pour organiser des manifestations qui ont abondé les finances communales. Les 50% restants ont été financés par les ressources propres à la commune et des emprunts.

Montant des travaux de la 1ère tranche : 341.000€ HT

Montant des travaux de la 2ème tranche : 251.000€ HT

Pour ces 2 premières tranches, nous avons obtenu le prix départemental des Rubans du Patrimoine.

En 2020, les fuites du déambulatoire continuaient d'endommager la structure. En effet, une 3ème tranche de travaux était nécessaire: couverture du chœur, charpente et couverture du déambulatoire, charpente et couverture de l'absidiole nord.

Montant estimé: 313.000€ HT

La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté) accepte de nous suivre à raison de 30% du montant des travaux.

Chœur



Nous décidons donc d'engager cette 3ème tranche (la charpente du chœur est en bon état mais les ardoises très poreuses risquent d'endommager les bois.)



Lucarne

Des dossiers de demande de subventions seront déposés, au conseil Régional, au Conseil Départemental, à la Fondation Stéphane Bern, et une nouvelle souscription à la Fondation du Patrimoine a été signée.

Nous espérons tous que les manifestations pourront bientôt reprendre.

Etais de renfort du déambulatoire





DMP

LE DOSSIER MEDICAL PARTAGE

Le DMP est le carnet de santé informatisé du patient : gratuit, confidentiel.

C'est la mémoire de votre santé. Il peut vous sauver la vie.

Dans la Nièvre, le DMP peut être ouvert :

- Directement sur www.dmp.fr
- Dans une pharmacie
- Au centre d'examen de santé de la CPAM
- En prenant rendez-vous avec un conseiller de la CPAM, utilisez votre compte ameli ou appelez le 3646 (service gratuit + prix de l'appel)

Information complémentaire sur www.ameli.fr ou sur www.dmp.fr

UN CARNET DE SANTE NUMERIQUE ET PRATIQUE

- Quel est le nom de votre médicament ? Oublié ?
- Vous le retrouverez dans le DMP
- Votre médecin peut le compléter et suivre l'évolution de votre état de santé.
- Un professionnel de santé aura tous les éléments pour prodiguer les soins adaptés.
- Votre carnet de santé numérique vous permet aussi de préciser « les directives anticipées » pour la fin de vie.
- Le DMP vous offre une confidentialité absolue avec les seuls professionnels de santé.

POUR CREER SON DMP : www.dmp.fr

Pour accéder au Dossier Médical Partagé, il suffit de se connecter au site dmp.fr ou de télécharger l'appli DMP (gratuite et sécurisée) pour consulter ou enregistrer son DMP sur un smartphone ou une tablette.

MCA, « MON COMPTE AMELI » Mon compte « santé » sur ameli.fr

Le DMP (carnet de santé numérique) facilite le suivi médical. Le compte ameli (Assurance Maladie en Ligne) facilite le suivi du dossier administratif pour l'assuré et les relations avec la CPAM.

Avant de se déplacer.....

► Prendre un RDV téléphonique (inutile de se déplacer)

Comment ?

- Utiliser votre compte ameli (réponse sous 72h)
- Téléphoner au 3646 (service gratuit + prix de l'appel)

MON COMPTE AMELI : MCA

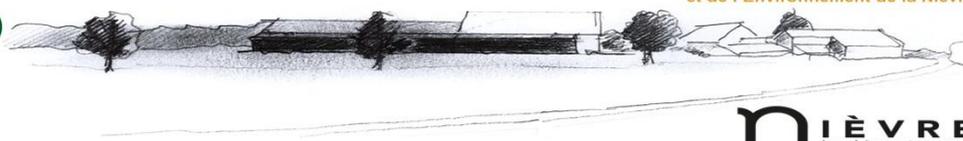
De nombreux comptes ouverts depuis fin 2020

Le compte ameli offre de nombreux avantages

- Une réponse en moins de 72h à un mail, la possibilité de demander un rdv,...
- La possibilité de faire ses démarches en ligne comme télé-déclarer une naissance ou un changement d'adresse ou de numéro de téléphone, etc.
- Possibilités d'accès : appli Web pour ordinateur, appli pour smartphone. Top !

LES NOUVEAUTES :

- La mise en place d'un chatbot (tchat) pour aider l'assuré dans l'utilisation des services du compte.
- L'extension de l'historique des relevés de paiements de 7 à 27 mois.
- La demande de Complémentaire santé solidaire (ex CMUC) : le compte ameli, permet d'afficher la liste des Organismes gestionnaires.



Vous souhaitez engager des travaux : 2 accompagnements vous sont proposés

► Les particuliers peuvent être aidés dans tout projet de construction ou aménagement qu'il soit modeste (construction d'un abri de jardin, d'une véranda, d'un balcon, implantation d'un escalier...) ou plus important (création de lotissement, aménagement d'espace public, extension, réhabilitation ou construction d'une maison, ...). En effet, le CAUE met gratuitement à la disposition de tous, des architectes conseillers assurant des permanences de conseils architecturaux au CAUE à Nevers ou dans différents lieux du département.

Projets de particuliers : Au terme de plusieurs rendez-vous avec un architecte conseiller, le demandeur peut avancer dans son projet en bénéficiant de croquis et de conseils oraux dans un souci de qualité architecturale, d'insertion paysagère harmonieuse et de recherche de solutions constructives les plus écologiques possibles.



Gîtes et chambres d'hôtes : La mission de conseil du CAUE est devenue incontournable pour le montage de dossiers d'hébergements touristiques en vue de l'obtention d'aides financières. Le CAUE vous apporte donc son aide pour tout projet de chambre d'hôtes, de gîte d'étape ou de séjour, d'habitation légère de loisir...

Comment faire ? Après une visite sur place d'un architecte du CAUE et d'un représentant de l'ADRT (Agence de Développement et de Réservation Touristiques), un compte-rendu de visite est rédigé, avec une proposition d'aménagement esquissée. Plusieurs labels sont envisageables pour le projet : Gîtes de France, Clévacances, Rando-accueil.

Le porteur de projet peut bénéficier de subventions du Conseil Général sous certaines conditions, notamment celle de respecter la charte de qualité de l'ADRT « de l'Art de l'Air ». Mise en place en 2005, elle promeut les hébergements touristiques aménagés avec un souci d'éco-sensibilité (eau chaude solaire, énergie renouvelable, emploi de matériaux écologiques).

Contact : CAUE de la Nièvre - 3 rue des trois carreaux - 58000 NEVERS
Tél. : 03 86 71 66 90 mail : caue58@wanadoo.fr

► Avec le Parc Naturel Régional du Morvan

Monsieur FONTAINE, Architecte, vous reçoit gratuitement au Parc Naturel Régional du Morvan à St Brisson, tous les mercredis sur rendez-vous au 03 86 78 79 00

MaPrimeRénov' : qu'est-ce que c'est ?

Lancée le 1er janvier 2020, MaPrimeRénov' remplace le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et les aides de l'Agence nationale de l'Habitat (Anah) « Habiter mieux agilité ». Dans le cadre du Plan de relance de l'économie, le dispositif a été renforcé depuis le 1er octobre 2020.

MaPrimeRénov' : qui peut en bénéficier ?

MaPrimeRénov' est ouverte à l'ensemble des propriétaires depuis le 1er octobre 2020, et ce quels que soient vos revenus, que vous occupiez votre logement ou que vous le mettiez en location.

MaPrimeRénov' : pour quels montants et quels travaux ?

MaPrimeRénov' permet de financer les travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement en habitat collectif. Les travaux doivent avoir été effectués par des entreprises labellisées RGE (Reconnues Garantées pour l'Environnement).

Le montant de la prime est forfaitaire. Il est calculé en fonction des revenus du foyer et du gain écologique permis par les travaux.

Les plafonds de ressources ont été catégorisés en 4 profils/couleurs selon les différents niveaux de revenus (des ménages les plus modestes aux ménages les plus aisés) :

MaPrimeRénov' Bleu - MaPrimeRénov' Jaune - MaPrimeRénov' Violet - MaPrimeRénov' Rose.

Un 5ème profil MaPrimeRénov' Copropriété a été établi pour fixer les barèmes de MaPrimeRénov' lorsque les travaux sont réalisés par les copropriétés.



Accédez au simulateur Simul'Aid€s

Le ministère de la Transition écologique et solidaire a élaboré un dossier dans lequel vous retrouverez les nouveaux barèmes de MaPrimeRénov'. Vous pouvez également accéder au simulateur « Simul'Aid€s ».

MaPrimeRénov' : est-elle cumulable ?

Oui. Ma primeRénov' est cumulable avec d'autres aides à la rénovation énergétique comme les Certificats d'économie d'énergie (CEE), ou encore les aides des collectivités locales ou celles d'Action logement. Par ailleurs, vos travaux bénéficient d'un taux réduit de TVA à 5,5 %.

MaPrimeRénov' : comment en bénéficier ?

Les travaux ayant fait l'objet de devis et commencés depuis le 1er octobre 2020 sont éligibles aux nouvelles modalités de l'aide, les dossiers de demande d'aide MaPrimeRénov' doivent être déposés sur le site www.maprimerenov.gouv.fr. Mais attention, dans ce cas, il est nécessaire de bien vérifier l'éligibilité des travaux prévus et le montant de l'aide à laquelle vous pouvez prétendre selon votre profil.





La Mission Locale Nivernais Morvan

Accompagne les jeunes dans leurs projets

La Mission Locale Nivernais Morvan accompagne tous les jeunes de 16 à 25 ans, non scolarisés, à la recherche d'un emploi, d'une formation, d'un soutien ou tout simplement d'un conseil.

Chaque jeune peut rencontrer un conseiller qui l'accompagne dans la réalisation de son projet, en s'appuyant sur ses compétences et celles des partenaires de la Mission Locale Nivernais Morvan : entreprises, Pôle Emploi, organismes de formation, services sociaux, associations professionnelles de la santé, du logement ...

LA GARANTIE JEUNES

La Garantie Jeunes de la Mission Locale propose un accompagnement d'un an pour la mise en œuvre d'un projet (emploi, formation, etc.) et la montée en autonomie.

Après une série d'ateliers pour démarrer avec les bons outils (CV, simulations d'entretiens, aides à la recherche de stages, etc.), la Mission Locale Nivernais Morvan propose un suivi individuel et collectif pour accompagner le jeune tout au long de son parcours. Ce dernier bénéficiera d'une allocation mensuelle pour le soutenir dans ses démarches.

LA PLATEFORME LOGEMENT

La plateforme logement de la Mission Locale Nivernais Morvan a vocation à faciliter l'installation et le maintien dans leur logement des jeunes (stagiaires, apprentis, étudiants, jeunes en situation précaire, financière ou familiale).

Elle dispose d'un parc d'hébergement à loyers très modérés, comprenant des résidences sociales, des colocations, mais également des logements individuels.

LA PLATEFORME MOBILITE

La plateforme mobilité de la Mission Locale Nivernais Morvan a vocation à proposer des solutions de transport pour tout jeune en situation d'accès à l'emploi ou à la formation.

Les navettes formations permettent notamment d'effectuer des trajets jusqu'à Château-Chinon pour une formation, un rendez-vous Pôle Emploi ou un cours de conduite avec l'école Associative, ...

La plateforme mobilité dispose d'un parc de véhicules en location, à la semaine ou au mois, constitué de voitures avec ou sans permis de conduire et de scooters.



LE PLAN # 1 JEUNE 1 SOLUTION pour soutenir l'emploi des jeunes

Avec la Mission Locale Nivernais Morvan, découvrez toutes les aides à l'embauche du plan # 1 jeune 1 solution.

CONTACTEZ-NOUS ! 03 86 85 10 77

milonivernaismorvan@milobfc.fr

RETROUVEZ AUSSI LA MISSION LOCALE NIVERNAIS MORVAN

SUR CES LIEUX DE PERMANENCES :

Centre Social de Brinon-sur-Beuvron
Maison de Pays Corbigeois de Corbigny
Centre Social et Culturel de Luzu
Centre Social de Moulins-Engilbert

Centre Social de Châtillon-en-Bazois
Centre Social de Lormes
Centre Sociale de Montsauche-les-Settons
Espace Socioculturel Cœur du Nivernais de Saint-Saulge

ASSOCIATION **APIAS** – ET SI C'ÉTAIT PAS TROP TARD ... ?
ET S'IL Y AVAIT UNE SOLUTION ... ?
ET SI ON POUVAIT T'AIDER ... ?
CONTACTE-NOUS ? ON EST LA POUR T'ACCOMPAGNER.

En France, selon la DIRECCTE, 14% des jeunes âgés de 15 à 29 ans n'étaient ni en emploi, ni en études, ni en formation en 2017 soit 21% dans la Nièvre et près de 43% sur la partie rurale de notre département.

Derrière cet acronyme des 'NEET' (Not in Employment, Education or training) se trouvent des jeunes confrontés à des difficultés qui peuvent être cumulatives : sociales, professionnelles, familiales, décrochage scolaire ou absence de qualification, problème de mobilité, addictions, fragilités psychiques...

Vous en connaissez sûrement...

Alors, n'hésitez pas à nous contacter, un accompagnement personnalisé est possible.

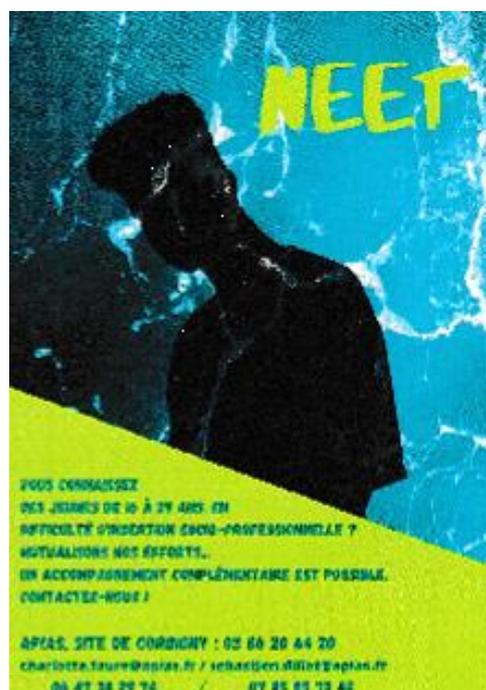
Modalités d'accompagnement :

- suivi personnalisé
- temps individuel/collectif
- accompagnement physique des jeunes si besoin

Afin d'optimiser l'accompagnement, l'APIAS se mettra en relation avec les partenaires concernés par la problématique des jeunes (santé, handicap, parentalité, formation, emploi, mobilité, autonomie, accès aux droits, citoyenneté)

En fonction des situations et dans l'intérêt des jeunes, l'APIAS poursuivra ou pas son accompagnement en concertation avec les partenaires concernés.

La prestation d'accompagnement est gratuite pour le bénéficiaire.



Territoire d'intervention :

en priorité, l'APIAS interviendra sur les territoires de :

Tannay – Brinon - Corbigny – Saint-Saulge
Haut Nivernais val d'Yonne

Si le besoin se fait sentir, l'APIAS pourra également intervenir sur les autres communautés de communes du territoire Nivernais-Morvan.

Contacts :

APIAS site de Corbigny : 03.86.20.64.20
charlotte.faure@apias.fr: 06.47.38.29.74
sebastien.dillet@apias.fr: 07.85..85.73.42



La lettre de l'eau « Cure – Yonne »

Le Contrat Global Cure-Yonne s'est terminé le 30 juin 2020. La cellule d'animation en a fait le bilan et il est très positif. Grâce à l'engagement de tous les partenaires et acteurs du territoire, la très grande majorité des actions prévues pour la restauration et la préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau ont vu le jour.

Plus de 20 millions d'euros ont été mobilisés sur le territoire en 5 ans sur les thématiques des rivières, de l'assainissement, de l'eau potable, des pollutions diffuses....342 actions différentes ont été réalisées.

- 80 ouvrages sur cours d'eau où la continuité écologique a pu être rétablie
- 17 km de cours d'eau où les berges ont été protégées et la ripisylve restaurée
- 484 kms de cours d'eau entretenus
- 180 hectares de zones humides gérées ou restaurées dans le cadre de la Réserve Naturelle Régionale des tourbières.
- 63 mares restaurées
- 18 études de Bassins d'Alimentation de Captage et animation agricole pour un changement de pratiques sur 5 d'entre eux, pour améliorer la qualité de l'eau distribuée.
- Des réhabilitations de stations d'épuration pour plus de 10 000 habitants
- 25 études « eau potable ».

Ce contrat a également été marqué par la compétence GEMAPI déléguée au Parc par les communes en 2016 puis par les Communautés de Communes du territoire en 2018.

Nous participons également au Programme d'actions de prévention des Inondations (PAPI) d'Intention de l'Yonne.

Un nouveau contrat <territorial et Climat Cure-Yonne en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie a été élaboré pour la période 2021-2024 et sera porté par le Parc. Le territoire concerné correspond aux 116 communes sur lesquelles le Parc exerce la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions d'Inondations), sur les bassins du Cousin, de la Cure et de l'Yonne amont.

Le programme Territorial Eau et Climat Cure Yonne intègre un programme de 108 actions prévisionnelles pour un coût prévisionnel estimé à 3 303 600 euros.

Le changement climatique : Quelle eau en 2050 ?

Un réchauffement progressif : la température annuelle en Bourgogne a augmenté de 1,5° depuis 1960 dans le Morvan.

Les précipitations restent inchangées en moyenne annuelle mais elles se répartissent différemment : plus de pluie à l'automne et moins au printemps-été.

Le débit moyen des cours d'eau pourrait baisser de -30% et jusqu'à -69% au mois d'août.

Quelle eau restera t-il pour les milieux naturels demain ?

En bon état, les milieux aquatiques et les cours d'eau contribuent à l'adaptation du territoire par leur rôle de zone de refuge, de stock de carbone, d'épuration des eaux.....Les milieux naturels sont des usagers de l'eau.

Réduire de 25% tous les usages de l'eau d'ici 2035 est un objectif pour s'adapter et partager la ressource fixé par le Ministère de la Transition Ecologique lors des Assises de l'eau en 2019.



Ma rivière s'assèche...devenez observateurs du suivi des étiages.

Au cours de l'année, les niveaux fluctuent naturellement entre les deux extrêmes la crue et l'étiage. Les différents usages de l'eau et les sécheresses répétées ont des conséquences sur les niveaux d'eau dans les ruisseaux en période estivale.

Afin de mieux connaître la vulnérabilité de nos cours d'eau sur le bassin versant, le Parc participe au suivi des étiages à travers un programme de sciences participatives v=créé par l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) nommé « En quête d'eau »

Comment ? Il s'agit d'observer régulièrement l'état des écoulements sur un cours d'eau proche de chez vous et de le renseigner directement sur

<https://jeparticipe.enquetedeau.eaufrance.fr/>.

Les informations à renseigner sont :

L'état d'écoulement (débordement, écoulement visible, visible faible, non visible ou assec) avec une photographie (si possible) et la météo au moment de l'observation.

Quand ? Pour que la donnée soit exploitable, il est important d'être en mesure de faire une observation par mois de mai à septembre, dans l'idéal au plus près du 25 de chaque mois afin que les données soient comparables dans le temps.

Objectif ? Ces données vont permettre de connaître les cours d'eau qui s'assèchent le plus tôt pendant la saison estivale afin de prioriser certaines des actions. L'idée est donc d'avoir un maillage représentatif des cours d'eau du territoire. C'est pourquoi, une liste des points à suivre a été préparée, répartis sur le réseau hydrographique des bassins versants.

Intéressé(e) ? Contactez Léa Chazalviel au Parc pour lui indiquer la commune et les cours d'eau que vous souhaitez suivre pour qu'elle vous indique les points qui ne sont pas encore suivis. Il est aussi possible de suivre un point que vous aurez défini vous-même, n'hésitez pas !

Plus d'informations et des flyers sur : <https://enquetedeau.eaufrance.fr/programme>

Aides du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, en complément de l'agence de l'eau

Contact : denis.guvenatam@bourgognefranchecomte.fr

Votre projet doit concerner :

Economies d'eau : Equipements permettant d'améliorer la détection et la mesure des fuites sur les réseaux d'alimentation en eau potable, les études de réalisation et travaux permettant la réduction de la consommation dans les bâtiments et lieux publics (pose de compteurs de sectorisation et d'équipements économe en eau, ou permettant l'utilisation d'une ressource de qualité moindre en remplacement de l'eau potable. (réutilisation d'eau, modification des approvisionnements pour autant qu'ils ne présentent pas d'enjeu sanitaire ou d'enjeu quantitatif pour la ressource, évolutions technologiques).

Réduction des déchets flottants : Equipement ou travaux permettant la récupération des déchets flottants dans les fleuves ou en amont des bassins versants, campagnes de sensibilisation associées.

Désimperméabilisation, gestion des eaux pluviales : travaux de déracordement des eaux pluviales pour infiltration à ciel ouvert, toitures végétalisées, récupération d'eaux de pluie. Contacter le PNR qui vous accompagnera sur ces thématiques.

COMMUNAUTE DE COMMUNES MORVAN SOMMETS ET GRANDS LACS

LE BUDGET A ETE VOTE

Le 9 avril dernier, le conseil communautaire de la communauté de communes a voté le budget 2021, sous la présidence de René Blanchot. Les élus ont décidé de ne pas augmenter les impôts ni la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, les subventions aux associations quant à elles sont maintenues.

PROGRAMME APPRENDRE A NAGER DANS LES GRANDS LACS DU MORVAN



Pour donner les moyens aux enfants de s'appropriier les stades naturels de leur territoire, tous les élèves en CM1-CM2 et 6ème scolarisés sur la communauté de communes bénéficieront de séances d'apprentissage de la nage en juin prochain dans l'un des trois

sites naturels retenus (étang du Goulot, lac des Settons ou lac de Pannecièrre). Pour les écoliers de Dun-les-Places, direction l'étang du Goulot à Lormes. Dans les semaines à venir, les parents recevront toutes les informations pratiques via l'école du village.

Dans le cadre de ce programme, des animations "nage en eau libre" à destination des petits et grands seront également organisées cet été au lac des Settons.

CA BOUGE DU COTE DU SPOT DE BREUIL



A la suite de la sécheresse de cet été, le spot VTT de la forêt de Breuil a été fermé à cause d'arbres dangereux. Un grand nombre d'entre eux ont dû être débités à l'automne dernier.

Le 9 janvier dernier, les acteurs du vélo en Morvan (associations, amateurs, élus et agents de la commune et de la communauté de communes) se sont retrouvés pour mener un chantier bénévole afin de restructurer les pistes et ainsi permettre la réouverture du site. L'occasion

« VoiE.X. Artistes sous contraintes » Exposition en plein-air

«Créer, c'est toujours quelque part, et de quelque façon, résister », écrivait le poète et résistant Max-Pol Fouchet, dont nous avons célébré l'année dernière, le quarantième anniversaire de la disparition. Cette année, nous avons souhaité poursuivre cette programmation autour de la création artistique, renforcée par le contexte actuel, qui nous conduit à nous interroger sur l'idée de contrainte et de liberté.



Aussi, sera présentée au musée de la Résistance en Morvan, l'exposition « Résister par l'art et la culture. 1940-1945 », réalisée par l'association des amis du musée de la Résistance de Châteaubriand, en partenariat avec le Musée de la Résistance nationale de Champigny. Cette exposition présente la façon dont les artistes et intellectuels ont résisté pendant l'Occupation, mais aussi comment les Français(e)s ont résisté clandestinement par la culture, au sens large du terme.

Au delà de la période de la Seconde Guerre mondiale, cette présentation autour de l'art et la culture sera prolongée avec l'exposition de photographies de Sandra Reinflét, présentée en plein-air à Dun-les-Places. Cette série de photographies « VoiE.X., artistes sous contraintes », qui a reçu le prix Roger Picq 2021 de la SCAM, propose d'interroger les contraintes actuelles que subissent les artistes dans le monde entier, et plus récemment en France face aux conséquences des contraintes sanitaires. Comment peut-on vivre en tant que peintre, danseur, réalisateur ou poète au milieu du désert mauritanien, sous la théocratie iranienne, dans la jungle papoue ou la misère malgache ? Comment faire de l'art son métier quand il est la dernière priorité du gouvernement, qu'aucune structure de diffusion n'existe ou qu'il est muselé par la censure ? La série VoiE.X. propose des portraits d'artistes qui posent l'acte de création comme un acte de résistance dans des pays où vivre de l'art est une gageure.

Ces échanges entre le passé et le présent, la France et l'international, visent à mettre en évidence le poids du contexte politique, social, environnemental sur l'activité des artistes et intellectuel(le)s

Il témoigne de la créativité et de l'engagement permanent des artistes et des intellectuel(le)s, qui sans cesse subissent de multiples contraintes, les obligeant à s'adapter, à inventer, parfois à contourner la loi, ou à s'exiler. Dans le contexte actuel, ces expositions sont un appel à défendre et à soutenir l'art et la culture sous toutes ses formes.

Une présentation de l'exposition en présence de la photographe Sandra Reinflét aura lieu le 19 juin après-midi. Elle sera suivie d'une table-ronde sur le thème « Artistes sous contraintes », avec différents artistes locaux du spectacle vivant.

Cette exposition sera présentée comme chaque année, de mai à octobre, autour de l'église. Le mémorial ouvrira dès que nous y serons autorisés. Pour rappel, l'entrée est gratuite pour les habitants permanents ou en résidence secondaire, au Mémorial et au musée de la Résistance. L'entrée est à tarif réduit pour les personnes qui les accompagnent.

Au plaisir de vous y recevoir, à bientôt !

Aurore Callewaert

Carnaval et défis entre écoles maternelles

♥♥ « Le 18 mars, nous avons fêté **CARNAVAL** à l'école.



Nous étions tous déguisés. Le matin, chaque équipe a fait 4 défis. A chaque fois, nous gagnions une pièce d'un grand puzzle des géants du carnaval de Dunkerque. Il y avait l'équipe Arlequin, l'équipe Pierrot et l'équipe Colombine.

Nous avons fabriqué un pantin Arlequin, fait traverser le dortoir à des doudous sans mettre un pied à terre, répondu à des devinettes, cherché des réponses à des problèmes mathématiques...

En fin de matinée, nous avons retrouvé en visioconférence les copains des écoles de Gâcogne, Lormes et St-André en Morvan pour présenter nos Messieurs Carnaval et le résultat de nos défis communs.

C'était super ! »

♥♥ Cuisine chaque semaine en janvier et février.

Tous les jeudis de janvier et février, nous avons fait des recettes de cuisine. Chacun a eu un livre de cuisine illustré avec toutes les recettes faites. La première fois, les MS et les GS ont fait une soupe à la carotte et au potimarron. Les TPS et les PS ont fait une galette des rois.



Le 28 janvier, on a encore cuisiné, comme tous les jeudis : les TPS/PS ont fait une mousse au chocolat et les MS/GS ont fait des samoussas aux pommes de terre. Shinead, la bibliothécaire de Lormes, est venue nous voir dans le cadre du projet "lecture et gastronomie". On a fait une chouette photo avec des tabliers et des toques de cuisiniers. Ce sera la couverture de notre livre de cuisine.

Le 4 février, on a cuisiné une tarte tatin aux tomates pour les TPS/PS et des beignets de carnaval pour les MS/GS.

Jeudi 4 mars, Floriane (artiste) et Shinead (bibliothécaire) sont venues faire de la cuisine avec nous. (Jenn est venue pour nous filmer aussi dans le cadre du projet « lecture et gastronomie »).

On a préparé des petits pains au chocolat. On a pris de la farine, de l'eau, du sel et de la levure. On a pétri la pâte à pain et on a fait des pâtons. On a caché du chocolat dedans. On a laissé la pâte lever et Floriane nous a lu l'histoire de la poule qui voulait manger une pizza.

Ensuite, on a doré nos pains au jaune d'œuf et on les a mis au four.

Nous, on a présenté notre livre de cuisine à Floriane et on lui a chanté « une poule sur un mur ».

C'était super ! »



ENFIN LE PRINTEMPS, LES OISEAUX CHANTENT, LA NATURE S'ÉVEILLE.

Nouveauté pour cette rentrée littéraire, nous avons sélectionné :

- **L'ANOMALIE d'Hervé PATURAUD – PRIX GONCOURT 2020**

«Il est une chose admirable qui surpasse toujours la connaissance, l'intelligence, et même le génie, c'est l'incompréhension.»

En juin 2021, un événement insensé bouleverse les vies de centaines d'hommes et de femmes, tous passagers d'un vol Paris-New York. Parmi eux : Blake, père de famille respectable et néanmoins tueur à gages ; Slimboy, pop star nigériane, las de vivre dans le mensonge ; Joanna, redoutable avocate rattrapée par ses failles ; ou encore Victor Miesel, écrivain confidentiel soudain devenu culte.

Tous croyaient avoir une vie secrète. Nul n'imaginait à quel point c'était vrai.

Roman virtuose où la logique rencontre le magique, *L'anomalie* explore cette part de nous-mêmes qui nous échappe.

- **LES GRACIEES de Kiran MILLWOOD HARGRAVE. Prix femina 2020.**

1617, Vardø, au nord du cercle polaire, en Norvège.

Maren Magnusdatter, vingt ans, regarde depuis le village la violente tempête qui s'abat sur la mer. Quarante pêcheurs, dont son frère et son père, gisent sur les rochers en contrebas, noyés. Ce sont les hommes de Vardø qui ont été ainsi décimés, et les femmes vont désormais devoir assurer seules leur survie.

Trois ans plus tard, Absalom Cornet débarque d'Écosse. Cet homme sinistre y brûlait des sorcières. Il est accompagné de sa jeune épouse norvégienne, Ursa. Enivrée et terrifiée par l'autorité de son mari, elle se lie d'amitié avec Maren et découvre que les femmes peuvent être indépendantes. Absalom, lui, ne voit en Vardø qu'un endroit où Dieu n'a pas sa place, un endroit hanté par un puissant démon.

Inspiré de faits réels, *Les Graciées* captive par sa prose, viscérale et immersive. Sous la plume de Kiran Millwood Hargrave, ce village de pêcheurs froid et boueux prend vie.

[Il y a des pluies de printemps délicieuses où le ciel a l'air de pleurer de joie.](#) [Paul-Jean Toulet](#)

Et pour nous remettre en mémoire notre bon patois, quelques dictons :

Lai lune rousse ai un mauvâs quartier dans l'vente soet l'premer, soet l'darner.

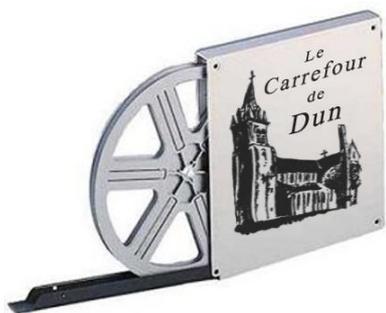
Quan qu'çai pleut l'dimanche, lai semaine n'ot pas d'aivance.

Quan qu'le foin peurit, l'avoin' rit.

Votre bibliothèque est ouverte en libre-service, aux horaires de la mairie.

CONSEILS ET DIALOGUES, LE MARDI DE 10 H 30 A 12 H.

www.dun-les-places.fr



Il a été bien difficile de maintenir une activité culturelle courant 2020 et en ce début 2021.

Nous avons tenté de nous faufiler entre les différentes vagues de la Covid, en respect des mesures gouvernementales, mais l'insécurité sanitaire nous a rappelé combien restaient fragiles nos propositions culturelles.

Et pourtant, c'est dans le silence du confinement que résonnait la solitude des habitants... et plus que jamais nous sentions et mesurons le besoin de trouver des alternatives pour maintenir ce lien social tellement essentiel.

La crise de la Covid nous a violemment rappelé le sens du Carrefour :

Pourquoi du cinéma ?

Pourquoi des apéritifs partagés ?

Pourquoi tous les mois ?

Pourquoi gratuit ?

Pourquoi ici ou ailleurs ?

... ?

La crise nous a également confrontés à des évidences que nous avons peut-être oubliées :

Oui, la culture crée les conditions de la relation qui permet de se comprendre.

Oui, la culture permet de nous sentir connectés les uns aux autres.

Oui, la culture ouvre de nouveaux horizons de pensées nécessaires au débat démocratique.

Oui, la culture donne voix au chapitre aux différentes identités culturelles.

Oui, la culture doit se conjuguer au pluriel.

Oui la culture est un droit inaliénable.

Oui, la culture est un des piliers d'une humanité heureuse.

Alors, pour toutes ces raisons, parce que nous avons encore envie de rêver et de partager, nous croisons les doigts pour pouvoir maintenir l'activité du Carrefour et redonner vie à ce collectif qui nous tient tant à cœur.

♥ Alors pourquoi pas le samedi 5 juin à 19h00 avec le film « La lutte des classes »

♥ Et si on venait le samedi 3 juillet à 19h00 avec le film « Jojo Rabbit »

♥ Et puis le « Jour du Carrefour » le mercredi 11 août avec 4 projections

10h00 Amanda **14h30** Couleur de peau **16h15** Le Brio **20h00** Le goût des merveilles

L'équipe du Carrefour de Dun
carrefourdedun@gmail.com 06 80 22 76 09



Chères Dunoises, Chers Dunois,

Comme vous le savez,

La Sésa de Dun les Places a pour but d'aider notre commune à la rénovation, la mise en valeur de l'église Sainte Amélie de Dun les Places et son histoire.

En raison de la pandémie mondiale de Covid-19, l'année 2020 aura été une année très difficile pour nous tous. Nous vous espérons donc avant tout en bonne santé.

Les différentes restrictions sanitaires, nous ont contraints d'annuler, au fur et à mesure, nos différents projets de manifestations, privant la Sésa de Dun les Places d'une très grande partie de ses ressources. Ces ressources sont indispensables afin de pouvoir aider la municipalité à la mise en valeur et à la restauration de l'église Sainte Amélie.

Cette année, plus encore, la Sésa de Dun les Places a besoin de vous.

En effet, en juillet 2020, le conseil municipal a voté la troisième et dernière tranche des travaux de l'église. Ces travaux vont démarrer dès cette année.

Il s'agit de la restauration de la couverture en ardoises cloutées du Chœur, de la charpente et de la couverture en ardoises cloutées du Déambulatoire ainsi que de l'Absidiole nord.

Afin de pouvoir obtenir le maximum de soutien financier à ces importants travaux de restaurations, la Sésa de Dun les Places a signé avec la Mairie, au mois de janvier, une souscription (*Gratuite*) auprès de La Fondation du Patrimoine. Cette souscription va permettre à notre Eglise d'être présente sur le site internet de La Fondation du Patrimoine des biens à restaurer et ainsi, de recevoir des dons de donateurs de la commune, comme de donateurs extérieurs. En fin de période de souscription, La Fondation du Patrimoine abondera la somme récoltée auprès des donateurs et sera reversée à notre commune pour aider au financement des travaux. C'est pourquoi, en fin de période de souscription, la Sésa de Dun les Places versera l'intégralité des dons reçus à La Fondation du Patrimoine, afin que l'ensemble des sommes reçues par la Sésa de Dun les Places soient également abondées par La Fondation du Patrimoine.

Vous pouvez participer et/ou suivre l'évolution des dons à l'adresse suivante, en sélectionnant notre église : <https://www.fondation-patrimoine.org>

La Sésa de Dun les Places ne peut exister sans ses adhérents et sans vous. Merci de votre soutien.

Pour toute information, vous pouvez nous écrire à : contact@sésa-dun-les-places.fr

Dans les conditions sanitaires actuelles, nous ne pouvons bien évidemment rien prévoir, mais nous espérons pouvoir vous convier, peut-être cet été ou à l'automne, à de nouvelles manifestations... Prenez soin de vous.

Le président,
JP AMIEL

COMITE DES FÊTES



Pour la 2eme année consécutive nous sommes dans l'obligation d'annuler notre foire annuelle en raison de la situation sanitaire. Nous espérons pouvoir organiser très rapidement d'autres manifestations où nous pourrons tous nous retrouver et enfin partager de beaux moments tous ensemble.

En fonction de la crise sanitaire nous espérons organiser dans le mois de juin soit le feu de la St Jean soit un vide grenier.

Le feu d'artifice aura lieu le samedi 7 Août nous vous tiendrons informé du déroulement de la soirée prochainement.

Le comité des fêtes recherche de nouveaux bénévoles.

Si vous souhaitez participer à l'animation de notre village n'hésitez pas à me contacter ; toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

En attendant de tous se retrouver, quelques photos souvenirs (halloween, diffusion coupe du monde de foot, feu d'artifice)

Caroline

06 84 81 40 25



RÊVERIE

Concert à Dun les Places, Eglise Ste Amélie, le samedi 31 juillet à 19h

Lena Gutke, flûte



Dominique Peyre, trompette



Odile Abrell, harpe



Odile Abrell et Lena Gutke, deux artistes internationales jouant sur les plus grandes scènes, forment le Duo Entracte depuis 2004, un duo plein de charme et de virtuosité. Complices dans la musique comme dans l'amitié, elles s'expriment avec finesse dans leurs interprétations, hautes en couleur.

Pour élargir ses horizons, Duo Entracte invite régulièrement d'autres artistes à rejoindre l'ensemble. Pour ce programme, le trompettiste Dominique Peyre rejoint l'ensemble. Une combinaison aussi réussie qu'inattendue. L'éclat de la trompette se rajoute à la douceur de la flûte et la transparence de la harpe. Le tout donne une ambiance de rêve...

Les trois musiciens partageront leur passion pour la musique et pour leurs instruments, ce que le public va découvrir lors du concert; le cornet, le bugle, la trompette... mais aussi la flûte en ut, en sol et le piccolo. Et, bien évidemment un gros plan sur la harpe, ses fonctionnalités, ses facettes et ses secrets. Des ateliers pour petits et grands peuvent compléter le concert.

Au programme trio, duo et solo de

Claude Debussy
Georges Barbotou
Hector Piazzolla, Isaac Albéniz
Ernesto Köhler, Franz Doppler
George Bizet, Giuseppe Verdi
Aram Khatchatourian
Henriette Renié



Plus d'information au 07 81 91 27 45
duoentracte.com



MORVAN
sommes & grands lacs
communauté de communes

QUATRE ATELIERS GRATUITS

Votre équipe municipale vous propose quatre ateliers gratuits depuis chez vous ou en présentiel grâce à la Fondation Orange à partir d'un téléphone, d'un ordinateur ou d'une tablette, connecté à internet.

Des ateliers gratuits en collectifs et ouverts à tous pour accompagner la découverte des usages numériques, accessibles quel que soit son niveau de connaissances.

Durée : 45' à 1 heure : Si cela vous intéresse, merci de vous inscrire : Daniel 06 80 22 76 09

En fonction du nombre de participants, on arrêtera une ou plusieurs date(s) et un horaire précis et pourquoi pas courant juin

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞



« Gardez le contact WhatsApp - Atelier en ligne »

Durant une heure, nos animateurs vous accompagneront pour explorer l'appli WhatsApp™. Vous apprendrez par exemple comment créer des groupes à partir de vos contacts (amis, famille) et leur envoyer des messages vocaux, des photos, des vidéos.



« Protéger ses données - atelier en ligne »

Nous partagerons des conseils et bonnes pratiques pour construire un mot de passe robuste, agir en cas de phishing, protéger son image et celle de ses proches et sécuriser ses équipements.

Même principe pour la participation qui reste libre. Découvrir cet atelier, c'est se familiariser avec les tracasseries trop souvent rencontrées et les risques de voir ses données piratées.



« Profitez au maximum de la TV d'orange - Atelier en ligne »

Profitez au maximum de la TV d'orange - Atelier en ligne

Comment se déroule cet atelier ? En petit groupe, pendant 1 heure, des animateurs vous accompagnent à la découverte de la TV d'Orange.



« Découvrir les réseaux sociaux »



25 Avril 2021

Journée nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation

Lecture d'un message rédigé conjointement par :

La Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants
et Patriotes (FNDIRP)

La Fondation pour la Mémoire de la Déportation (FMD) et
les Associations de mémoire des camps nazis

L'Union Nationale des Associations de Déportés Internés de la Résistance et
Familles (UNADIF-FNDIR)



Journée nationale du 8 Mai 2021

Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945



Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants,

« Soixante-seize ans plus tard, reliés par notre mémoire commune et épris de la même reconnaissance, nous nous unissons par la pensée et par notre hommage pour saluer le souvenir de celles et ceux qui ont combattu et abattu le fléau nazis »

« Unis et solidaires, souvenons nous de l'adversité surmontée et de la liberté reconquise ».



NOS PEINES



Décès :

25/11/2020 : Madame Danielle LANDAIS

03/02/2021 : Monsieur Joseph THEILLANT

11/02/2021 : Monsieur Pierre FEVE

Numéros d'Urgences	
Samu	15
Pompiers	18
Police Secours	17
Gendarmerie de Lormes	03.86.22.87.89
Centre Antipoison	03.83.22.50.50
Engie (Ex-GDF) Dépannage Gaz	0800.47.33.33
Samu Social	115
N° International d'Urgences	112
Alerte Attentat Enlèvement	197
Enfance Maltraitée	119
Violences Conjugales	3919
Maltraitance des Personnes	3977
Aide aux Victimes	116006
SOS Amitié	03.80.67.15.15
Écoute Violences Jeunes	08.08.80.77.00
Écoute Cancer	08.00.94.09.39
Écoute Alcool	09.80.98.09.30
Drogues Info Service	08.00.23.13.13
Sida Info Service	08.00.84.08.00

Vos Démarches	
Mairie de Dun les Places	03.86.84.62.05
Rue du 26 Juin 1944	
58230 - Dun les Places	
www.dun-les-places.fr	
Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté	03.80.44.33.00
17, Bd Trémouille - CS 23502	
21000 - Dijon	
www.bourgognefranchecomte.fr	
Conseil Départemental de la Nièvre	03.86.60.67.00
Hôtel du Département	
58039 - Nevers Cedex	
www.nievre.fr	
Conseillers Départementaux	03.86.22.31.55
Mairie de Lormes	
1, Place François Mitterrand	
58140 - Lormes	
www.lormes.fr	
Communauté de Communes Morvan Sommets & Grands Lacs	03.86.79.43.99
Place François Mitterrand	
58120 - Château Chinon	
www.ccmorvan.fr	
Préfecture de la Nièvre	03.86.60.70.80
58000 - Nevers	
www.nievre.gouv.fr	
Sous Préfecture de la Nièvre	03.86.79.48.48
58120 - Château Chinon	
www.nievre.gouv.fr	
Nièvre Ingénierie (Service Urbanisme)	03.86.60.58.05
14 Bis Rue Jeanne d'Arc	03.86.60.58.06
58000 - Nevers	
www.nievre.fr	
Trésorerie	03.86.79.49.60
13, Rue Bibracte - CS 90074	
58120 - Château Chinon	
www.impots.gouv.fr	
Service des Impôts	03.86.27.54.60
Rue Francis Carco	
58500 - Clamecy	
www.impots.gouv.fr	
SPANC Lormes (Travaux Assainissement)	03.86.22.31.61

Votre Santé	
A Dun les Places :	
Infirmière (Éva Rossi) Rue du 11 Novembre	06.40.99.50.50
Kinésithérapeute (Astrid Lambregts) A Domicile et sur Rdv Uniq.	06.45.71.42.41
Ostéopathe (Aude Jacqueson) Rue du 11 Novembre	06.63.91.25.12
A Montsauche les Settons :	
Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place du 25 Juin 1944	03.86.84.52.34
Cabinet Infirmier	03.86.76.14.53
Dr. Jérôme Koral (Généraliste)	03.86.84.52.34
Dr. Wilhelmina Van Osta (Généraliste)	03.86.78.22.08
Pharmacie Gobet - Rue Henri Bachelin	03.86.84.53.96

Vos Services de Proximité	
Agence Postale Communale (A la Mairie) Rue du 26 Juin 1944	03.86.78.41.60
Bibliothèque (A la Mairie) Rue du 26 Juin 1944	03.86.84.62.05
Salle Culturelle (Location de Salle à la Mairie)	03.86.84.62.05
Le Prêt de Matériel (Thierry Chareyre & Miriam Mathieu)	07.85.77.38.62
Cartes Grises (Damien Goffart)	06.77.12.49.08

Vos Commerces & Entreprises	
Boulangerie du Morvan Doubs - Rue du 26 Juin 1944	03.86.78.04.05
Blanchisserie Maurice	06.78.29.91.54
Epicerie (Alimentation - Tabacs - Journaux) Rue du 26 Juin 1944	03.86.84.65.44
Entreprise de Transports - Les Cars Charles (Roman Charles)	03.86.84.61.67
Entreprise de Transports - Taxis Caroline - (Caroline Charles)	06.84.81.40.25
Entreprise du Bâtiment (BFS Christian Dirson)	06.99.64.16.30
Entreprise du Bâtiment (Laurent Guillot)	06.13.11.49.33
Entreprise de Menuiserie - GM Agencements (Mathieu Galliègue)	07.70.53.61.82
Entreprise de Menuiserie - OB Agencement (Olivier Brazé)	07.87.07.68.45
Entretien Espaces Verts - Les Jardins du Morvan (Jérémy Brochet)	06.46.19.50.45
Travaux Forestiers, Bois de Chauffage (Arnaud Roumier)	06.77.05.69.61
Produits Régionaux - Patrice Schaller (Miel)	03.86.84.61.88
Produits Régionaux - Jean Claude Voillot (Miel)	03.86.84.62.93
Maraîcher Bio - Emmanuel Malaterre	03.86.84.63.32
La Vallée de la Cure - Angélique Malviche (Fromage de chèvre fermier)	06.36.57.84.91

Hôtels & Restaurants	
Auberge Ensoleillée	03.86.84.62.76
Le Chalet du Montal	03.86.84.62.77
Le Mont Velin	03.86.84.63.04

Camping, Gîtes & Chambres d'hôtes	
Camping Municipal (Christel)	06.30.51.54.80
Les Croisettes "Bornoux"	07.89.20.33.59
Nathalie "Le Vieux Dun"	06.71.05.65.14
Chez Muguette "Huis Gillot"	07.60.70.72.30
La Picherotte "L'Huis Chatelain"	06.71.17.73.63
Les Gillottes "L'Huis Gillot"	06.30.68.87.49
Le Moulin du Plateau	03.86.78.83.94
L'Instant Sauvage	06.80.71.31.60

Les Associations	
Le Carrefour de Dun (Présidents - D. Gonthier & Ch. Faure)	06.80.22.76.09
Le Comité des Fêtes (Présidente - C. Charles)	06.84.81.40.25
Le Mémorial de Dun les Places	03.86.78.72.99
La Sésa de Dun les Places (Président - JP. Amiel)	03.86.84.62.05
Les Amateurs d'Informatique de Dun (Président - JC. Capoen)	03.86.84.62.89
Amicale Communale des Propriétaires & Chasseurs de Dun les Places & Montsauche (Président - B. Chaventon)	03.86.84.62.23
Société Communale de Chasse de Dun les Places (Président - T. Auffr)	06.18.64.08.31

Autres Activités & Loisirs	
Céramiste "Emilie Dulieu"	07.80.35.11.29
Chapiteau "Sylvain"	06.80.15.37.09
Animateur & Chanteur "Thierry Chareyre"	07.85.77.38.62
Bricolage "Guido Koenis"	06.42.55.65.67
Slide Control - (Achat, Vente, Réparations, Randonnées Quad)	03.86.84.60.67
Jacqy Rando Quad (Accompagnement randonnées Quad)	06.70.85.45.76